



DECISION
n° 2024- février-02
(DAR – IMH)

portant adhésion à une association

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1^{er}

L'Université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année universitaire 2023/2024, à l'association Société Française pour la Philosophie et la théorie Juridiques et politiques (SFPJ) : Centre de Théorie et d'analyse du droit (Bureau F. 405) - 200 avenue de la République - 92000 Nanterre

Article 2

Le montant de 150€ correspond au prix de l'adhésion du laboratoire IMH (Institut Maurice Hauriou). Cette adhésion est souscrite couvre l'année universitaire 2023 / 2024 et se poursuit les années suivantes.

Article 3

Le montant est imputé sur le centre de coût de la gestion courante : 9310000001.

Article 4

La décision n°2023-12-18 en date du 20 décembre 2023 est abrogée.

Fait à Toulouse, le 01/02/2024





Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DECISION
N° 2023-12 -18
(DAR - IMH)

portant adhésion à une association

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1^{er}

L'université Toulouse Capitole adhère pour l'année 2023 à l'association suivante :

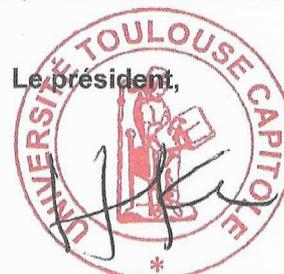
Association bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant
Société française pour la philosophie et la théorie juridiques et politiques - SFPJ	Subvention 2023	150 euros TTC
	TOTAL :	150 euros TTC

Article 2

Cette subvention sera imputée sur le centre de coût 931 0000 900.

Fait à Toulouse, le 20 décembre 2023

Le président,



Hugues KENFACK